

Diagnostic pour la mise en place d'un droit de préemption commerciale

La CCI Indre partenaire de proximité au service du Développement économique de votre territoire.

Sauvegardez votre commerce de Proximité

Objectif

Vous souhaitez sauvegarder le commerce de proximité au sein de votre commune et maintenir une offre commerciale diversifiée dans votre centre-ville.

La loi du 2 août 2005 en faveur des PME et son décret d'application du 26 décembre 2007 ont créé un "droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, artisanaux et les baux commerciaux" à travers la mise en place d'un "périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité".

Dispositif

Dans le cadre de ce dispositif, votre CCI vous propose d'engager une démarche concertée et globale en vue de la mise en place de ce périmètre de sauvegarde à travers la réalisation d'une étude permettant de :

- définir les atouts et les déficits du tissu commercial de la ville et de son environnement urbain,
- recenser les secteurs qui seront les plus touchés par la transmission dans les années à venir,
- analyser la situation du commerce de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale,
- apporter un éclairage sur le type d'activités à maintenir en centre ville à partir des besoins des consommateurs.

Nous pouvons aussi vous accompagner à travers :

- la réalisation d'une enquête de besoins auprès des commerçants dans le cadre de cette étude,
- l'organisation de réunions d'informations à destination des commerçants.

Durée : 3 mois.

Modalités : Sur rendez-vous avec un conseiller collectivités.

Public : Communes du département de l'Indre

Tarifs selon la taille de la collectivité

Tarifs selon la taille de la collectivité :

Forfait de 500 € +

- ✓ 1 500 habitants : **2 000 €** (Participation CCI INDRE de 50 % soit valeur résiduelle de 1 000 €)
- ✓ de 1 500 à 5 000 habitants : **4 000 €** (Participation CCI INDRE de 50 % soit valeur résiduelle de 2 000 €)
- ✓ + de 5 000 habitants : **8 000 €** (Participation CCI INDRE de 50 % soit valeur résiduelle de 4 000 €)

CCI INDRE

Direction appui conseil aux entreprises

24 place Gambetta

36028 CHATEAUROUX

Tel : 02 54 53 52 61

Email : commerce@indre.cci.fr